Déclaration en vue de mettre fin à la situation des sans-abri dans la rue

2008/2106(DCE) - 22/04/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une Déclaration du Parlement européen en vue de mettre fin à la situation des sans-abri dans la rue.

Les députés rappellent que la situation des sans-abri a été définie comme une priorité par le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » en 2005 et qu'elle représente une priorité dans le cadre du volet « inclusion active » de la stratégie européenne de protection et d'inclusion sociales. L'accès à un logement approprié est un droit fondamental de la personne. Pour les personnes souffrant d'extrême pauvreté et d'exclusion, l'accès à un abri est souvent le premier pas vers des solutions de logement appropriées et durables, souligne la Déclaration.

Rappelant qu'il a demandé à deux reprises qu'une action urgente soit entreprise pour traiter la situation des sans-abri cette année, le Parlement:

- invite le Conseil à prendre un engagement à l'échelle de l'Union en vue de mettre fin à la situation des sans-abri dans la rue d'ici 2015 ;
- invite la Commission à établir une définition-cadre de la notion de « sans-abri » à l'échelle de l'Union, à collecter des données statistiques comparables et fiables et à rendre compte chaque année des actions entreprises et des progrès réalisés par les États membres en vue de mettre fin à la situation des sans-abri;
- demande instamment aux États membres de concevoir leurs plans d'urgence hivernaux dans le cadre d'une stratégie plus large concernant les sans-abri.